

Non distribution de courrier, avis de passage abusif?

Par Dadoo27, le 26/04/2012 à 09:53

Bonjour,

Je vous écrit pour avoir des renseignements concernant les courriers/colis avec accusé de réception.

Sachant que ce service est payant (6,90 euros) et que le courrier/colis doit être remis en main propre, le facteur est-il dans l'obligation de venir sonner chez le "client"?

Cela fait plusieurs fois que j'attends un colis avec accusé de réception, je suis à mon domicile (travaillant de nuit je ne peux pas louper le passage du facteur) et personne ne sonne. Je découvre alors dans mon courrier un avis de passage mentionnant que je ne possède pas d'interphone.

Je réside au rez-de-chaussée d'un immeuble de 3 étages, à côté des boîtes aux lettres mais rien n'y fait.

Je suis donc obligé de me rendre à chaque fois au bureau de poste pour retirer un colis, pour lequel j'ai payé une "livraison à domicile" 6,90 euros.

Cela peut-il être considéré comme abusif et le facteur est-il dans l'obligation de remettre les courriers avec accusé de réception quand il le peut?

Merci de vos réponses.